Schéma de Cohérence Territoriale

Le coeur du SCoT : le PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD est le coeur du SCoT. Il exprime les intentions d'aménagement des collectivités et propose une stratégie de développement pour l'avenir du territoire.

Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, notamment en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, de protection et de valorisation des atouts patrimoniaux, naturels, agricoles, forestiers et paysagers,...

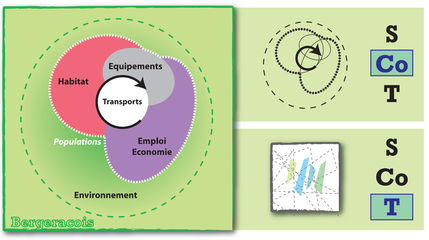

Le PADD est garant de la "cohérence territoriale" du SCoT :

Le PADD met en **cohérence** les intentions relevant de domaines pouvant entrer en opposition : développement économique, projet social et respect de l'environnement.

Le PADD cherche aussi la complémentarité entre les différentes parties du **territoire.**

Le projet du Bergeracois en 3 axes

AXE N°1. Construire un territoire visible au niveau régional, national et supra-national

Valoriser les atouts économiques du territoire

Conforter et dynamiser les secteurs économiques présents
Développer une offre de formation professionnelle et universitaire (en lien avec Périgueux et la métropole régionale)
Attirer des cadres et les jeunes
Développer des Zones d'Activités Economiques (ZAE) dans une logique de parcs d'activités
Densifier les Zones d'Activités Economiques (ZAE) existantes
Recomposer le foncier économique pour améliorer sa lisibilité et assurer son intégration environnementale et paysagère (marketing territorial)

Rendre le territoire accessible et lisible

Optimiser la desserte...
... Vers Paris...
... Vers Bordeaux...
... Vers les grands axes routiers périphériques...
... A l'international...

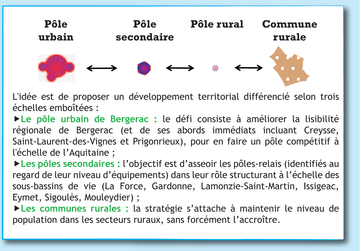

L'idée est de proposer un développement territorial différencié selon trois échelles emboîtées :

►Le pôle urbain de Bergerac : le défi consiste à améliorer la lisibilité régionale de Bergerac (et de ses abords immédiats incluant Creysse, Saint-Laurent-des-Vignes et Prigonrieux), pour en faire un pôle compétitif à l'échelle de l'Aquitaine ;

►Les pôles secondaires : l'objectif est d'asseoir les pôles-relais (identifiés au regard de leur niveau d'équipements) dans leur rôle structurant à l'échelle des sous-bassins de vie (La Force, Gardonne, Lamonzie-Saint-Martin, Issigeac, Eymet, Sigoulès, Mouleydier) ;

►Les communes rurales : la stratégie s'attache à maintenir le niveau de population dans les secteurs ruraux, sans forcément l'accroître.

AXE N°2. Consolider la structure multipolaire du territoire

Renforcer le rôle moteur du pôle urbain aggloméré

Organiser et structurer les polarités secondaires et rurales

Phaser le développement des communes rurales

►Le pôle urbain de Bergerac - *qui concentrait 80 % des habitants et plus de 85 % des emplois du territoire du SCoT au dernier recensement INSEE* - ne capitalisait qu'un quart de la croissance démographique et résidentielle.
►Les communes de la première couronne et les communes rurales - *qui ne rassemblaient que 20 % de la population du SCoT au dernier recensement INSEE* - enregistraient en revanche plus de 50 % de la croissance du parc de logements.

DEMOGRAPHIE	*Temps 1 - 2015-2020*			*Temps 2 - 2021-2026*			*Temps 3 - 2027-2032*		
	Répartition de la croissance	Evolution période	Evolution annuelle	Répartition de la croissance	Evolution période	Evolution annuelle	Répartition de la croissance	Evolution période	Evolution annuelle
Pôle urbain de Bergerac	55%	1256	209	50%	1142	190	50%	1142	190
Polarités secondaires	25%	571	95	30%	685	114	25%	571	95
Communes rurales	20%	457	76	20%	457	76	25%	571	95
SCoT	*100%*	*2283*	*381*	*100%*	*2283*	*381*	*100%*	*2283*	*381*

Le défi du SCoT n'est pas de limiter le développement des communes rurales et celles de la première couronne au profit de la partie urbaine.

Le défi du SCoT est de rééquilibrer la répartition de la croissance selon les secteurs du territoire, de manière à ce que le développement résidentiel soit cohérent avec la croissance démographique et les potentialités de création d'emplois.

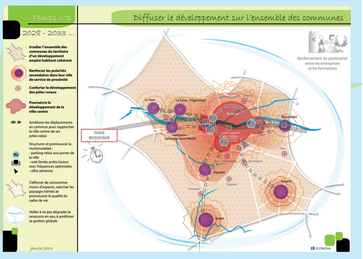

AXE N°3. Faire du patrimoine naturel et bâti un vecteur de développement

Valoriser et promouvoir les espaces à enjeux

Valoriser les paysages
Valoriser l'architecture et le patrimoine
Valoriser et préserver les espaces naturels et cours d'eau (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)

Agir sur les formes urbaines, densifier qualitativement

Economiser l'espace et repenser les extensions urbaines
Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre par l'évolution des choix énergétiques
Développer un urbanisme plus favorable aux déplacements doux
Maîtriser l'intégration du nouveau bâti

Organiser des déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Développer les liaisons douces
Développer le covoiturage
Développer les transports en commun
Lutter contre les nuisances sonores générées par les transports

Limiter les impacts du développement économique et urbain sur les milieux naturels et agricoles
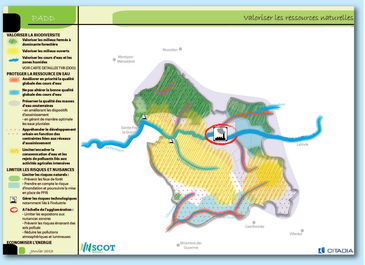
Protéger les ressources en eau (assainissement, eaux pluviales,...)
Limiter les risques et les nuisances découlant du développement urbain
Gérer les déchets (production, collecte, valorisation)
Economiser l'espace agricole et protéger la ressource sol